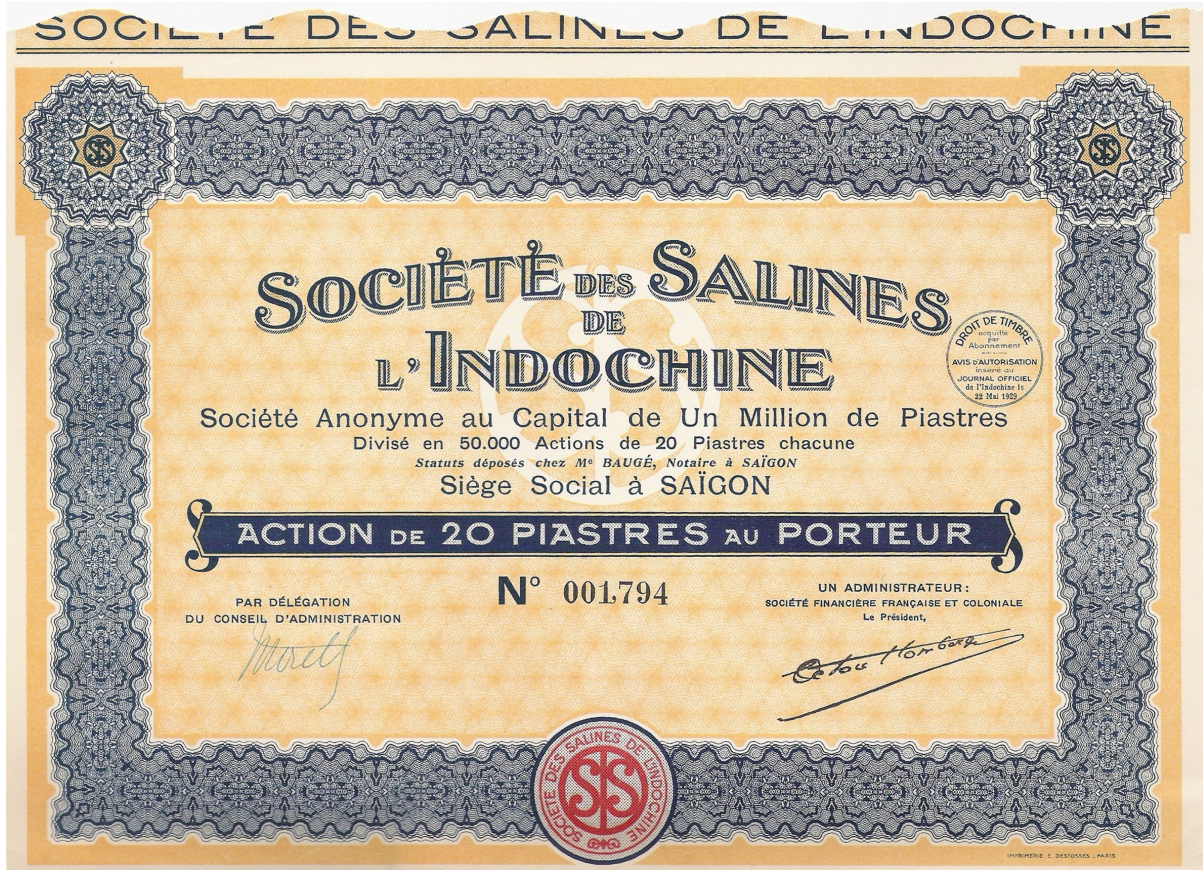


Publié 19 janvier 2014.
Dernière modification : 27 octobre 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES SALINES DE L'INDOCHINE



Coll. Franky Leeuwerck

<http://leeuwerck.blogspot.be/>

SOCIÉTÉ DES SALINES DE L'INDOCHINE

Société anonyme au capital de un millions de piastres
divisé en 50.000 actions de 20 piastres chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 22 mai 1929

Statuts déposés chez M^e Baugé, notaire à Saïgon

Siège social à Saïgon

ACTION DE 20 PIASTRES AU PORTEUR

Par délégation du conseil d'administration) : ?

Un administrateur :

Société financière française et coloniale
Octave Homberg

Impr. E. Desfossés, Paris

Demandes de concession
1^{er} septembre 1928
RÉSIDENCE SUPÉRIEURE EN ANNAM

Avis de demande de concession de terrains domaniaux
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1^{er} septembre 1928)

Le public est informé qu'une demande de concession provisoire d'un terrain rural dont ci-après la teneur, a été déposée à la résidence supérieure en Annam (1^{er} bureau).

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE
Société anonyme au capital de 60.000.000 de francs
Siège social : 51, rue d'Anjou Paris

Saïgon le 21 juillet 1928

À Monsieur le résident supérieur en Annam

Monsieur le résident supérieur,

Nous avons l'honneur de vous demander la concession par marché de gré à gré, en application de l'article 29 de l'arrêté du 7 janvier 1928, de Monsieur le résident supérieur en Annam, d'un terrain situé dans la région de Cana et d'une superficie de 128 ha 50 ares.

Demandeur. — Le pétitionnaire est la Société financière française et coloniale, société anonyme au capital de 60.000.000 de francs, ayant son siège à Paris, 51 rue d'Anjou et une agence à Saïgon, 32, boulevard de la Somme.

Élection de domicile. — La Société financière française et coloniale élit domicile chez Monsieur Barbarin, directeur de la Société des salines de l'Indochine (en formation) à Phanrang et elle accrédite celui-ci comme représentant pour traiter avec l'administration toutes questions relatives à la présente demande de concession.

Objet de la demande de concession. — L'objet de l'entreprise est l'établissement de salines conjointement avec la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient, concessionnaire du terrain voisin.

Limites du terrain demandé. — Le terrain demandé est borné :

1° — au sud, par la concession définitive accordée à la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient, par arrêté du 13 décembre 1927 et par des terrains du domaine public accordés à cette même société en occupation temporaire par arrêté du 19 janvier 1926.

2° — au nord et à l'ouest, par les terrains du domaine local.

Annexes. — Nous joignons à la présente demande :

a) Un plan de la concession dressé à l'échelle de 1/10.000^e en quadruple exemplaire, repéré sur la station de chemin de fer de Cana et sur la route Coloniale n° 1 ;

b) Deux exemplaires du dernier rapport de l'assemblée générale de la Société financière française et coloniale, faisant connaître la liste nominative des administrateurs de cette société ;

c) Deux exemplaires des statuts de notre société ;

d) La procuration désignant M. Barbarin comme notre mandataire pour suivre auprès de l'administration, cette demande de concession.

Capacité financière. — En raison de la situation matérielle et morale de la Société financière française et coloniale en Indochine, il nous a paru superflu de fournir des garanties particulières au sujet de la capacité financière du demandeur.

Nous vous proposons le prix de trois piastres (3 \$ 00) à l'hectare pour le marché de gré à gré faisant l'objet de la présente demande.

Veillez agréer, etc.

Société financière française et coloniale
Le directeur
Signé : ILLISIBLE

Élection à la [chambre mixte de commerce et d'agriculture de l'Annam](#)
Liste des électeurs français pour l'année 1928
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1^{er} septembre 1928)

1^{re} partie : électeurs commerçants et industriels
15 Barbarin, Jacques Directeur des Salines Phanrang
85 Jason, Camille représentant de la Sté des salines Nhatrang

SOCIÉTÉ DES SALINES DE L'INDOCHINE
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 mai 1929)
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 mai 1929)

Société anonyme au capital de un million de piastres, divisé en 50.000 actions de 20 piastres

Siège social : 32, boulevard de la Somme à Saigon.

Cession par la Société financière française et coloniale [SFFC] de 20.500 actions de 20 \$ aux actionnaires et porteurs de parts de la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient [SICEO, d'Haïphong*].

Conformément à un accord intervenu entre la Société des salines de l'Indochine et la Société financière française et coloniale, une tranche de 410.000 \$ du capital d'origine de la Société des salines de l'Indochine, soit 20.500 actions de 20 \$ est réservée aux actionnaires et porteurs de parts de la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient.

Pour ne pas retarder la constitution de la Société des salines de l'Indochine, les actions de ladite tranche ont été souscrites par la Sté financière française et coloniale, qui les rétrocédera au pair, dans les conditions indiquées ci-dessous, aux actionnaires et porteurs de parts de la S.I.C.E.O. qui désireraient utiliser le droit qui leur est ainsi réservé.

Les cessions seront consenties du 15 mai au 15 juin 1929, les bulletins de cessions devant être accompagnés du versement correspondant à raison de 20 \$ par action. Pour exercer ce droit, les actionnaires et porteurs de parts de la S.I.C.E.O. devront déposer leurs titres à la Société financière française et coloniale, soit au siège social, 51, rue d'Anjou à Paris, soit dans ses agences d'Indochine. Les titres devront obligatoirement rester bloqués jusqu'au 15 juin 1929. À défaut des titres eux-mêmes, la Société financière française et coloniale acceptera des certificats de dépôt et de blocage délivrés par une banque ou un officier ministériel. Tous les frais éventuellement entraînés par le dépôt des titres sont à la charge du bénéficiaire du droit de cession.

Enfin, pendant un délai de cinq mois à partir du 15 juin 1929, c'est-à-dire jusqu'au 15 novembre 1929, le siège social de la Société financière française et coloniale

acceptera les cessions dans les mêmes conditions que ci-dessus aux actionnaires et porteurs de parts de la S.I.C.E.O. qui justifieront leur qualité de propriétaires de leurs titres depuis une date antérieure au 15 mai 1929 et l'impossibilité dans laquelle ils se seraient trouvés d'en effectuer le dépôt et le blocage pour exercice de leur droit pendant la période du 15 mai au 15 juin 1929.

Salines de l'Indochine
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 mai 1929)

Dans notre numéro du 25 avril dernier, nous avons annoncé que la Société des Salines de l'Indochine venait d'être constituée à Saïgon sous les auspices de la Société financière française et coloniale.

Elle pour objet :

L'exploitation de salines en tous pays et spécialement en Indochine.

La préparation des produits obtenus, l'achat de produits et leur préparation, le transport et la vente de tous ces produits partout où il conviendra à la Société.

L'acquisition, la location avec ou sans promesse de vente de tous terrains avec leurs accessoires : l'obtention de toutes concessions gratuites ou onéreuses ; la mise en exploitation desdits terrains et concessions ; la location ou la sous-location à des tiers des terrains et concessions soit ayant, soit après leur mise en exploitation par la Société ; la revente ou l'aliénation sous quelque forme que ce soit des immeubles appartenant à la Société.

Et généralement toutes opérations commerciales industrielles ou financières tant sur meubles que sur immeubles dans les pays où elle entreprendra une exploitation.

Enfin elle se propose de continuer l'ex exploitation industrielle des Salines de Cana qui lui ont été apportées par la Société financière française et coloniale. Il n'a pas été créé de parts de fondateur.

Le capital a été fixé à 1.000 000 de piastres divisé en 50.000 actions de 20 piastres chacune dont 15.000 sont attribuées à la Société financière française et coloniale en rémunération partielle de ses apports et 35.000 sont à souscrire et à libérer en numéraire en totalité lors de la souscription.

Le capital social peut être augmenté, en une ou plusieurs fois par la représentation d'actions nouvelles en représentation d'apports en nature ou en espèces, ou par la transformation en actions des réserves ex extraordinaires de la société en vertu d'une délibération de l'assemblée générale prise ainsi qu'il est dit à l'article 44 des statuts. Cette assemblée fixe les conditions de l'émission des nouvelles actions ou délègue ses pouvoirs à cet effet au conseil d'administration.

Les conditions et rémunérations de l'apport sont les suivantes :

Les concessions domaniales, les droits d'occupation temporaire, le bénéfice du contrat ci-dessus spécifié, sont apportés, ainsi qu'indiqué plus haut à titre essentiellement gratuit :

En rémunération des autres apports, il est attribué à la Société financière, française et coloniale :

Quinze mille actions de 20 piastres chacune entièrement libérées de la présente société s'appliquant aux travaux d'aménagement et aux bâtiments existant sur le terrain.

Quatre cent soixante douze mille cent vingt piastres cinquante cents en espèces s'appliquant :

Pour un montant de 94.347 piastres à tous objets et biens mobiliers et notamment aux dépenses effectuées pour les missions d'études et démarches ayant abouti à la constitution de la société, le mobilier des bureaux et maisons d'habitation, les frais

d'enregistrement du contrat passé avec la Régie indochinoise, ainsi que les dépenses du personnel engagé pour la préparation des récoltes futures.

Pour le solde, soit 377 773 p. 50, au matériel immeuble par destination, aux diverses constructions et aux avances généralement consenties par la Société financière française et coloniale.

Le siège social est à Saïgon, 32, boulevard de la Somme.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la même ville par simple décision du conseil d'administration, et dans une autre localité soit de la Métropole, soit des colonies françaises, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise conformément à l'article 44 des statuts de la société.

L'assemblée générale du 10 avril 1929 a nommé comme premiers administrateurs, dans les termes des statuts :

La Société financière française et coloniale, 51, rue d'Anjou, Paris (siège social) ; la Société des Salines de Djibouti et de Madagascar, 51, rue d'Anjou, Paris (siège social) ; M. Paul Henri Bernard, ancien élève de l'École polytechnique, 32, boulevard de la Somme, Saïgon ; M. Jean Luciani, directeur adjoint de la Société financière française et coloniale à Saïgon.

Société des salines de l'Indochine

Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 30 juin 1929)

La Société financière française et coloniale a constitué, le 10 avril 1929, sous le nom de Société des salines de l'Indochine, une société anonyme dont l'exploitation principale se trouve dans la baie de Cana (sud de l'Annam) et qui est assurée, par contrat avec la Régie indochinoise, de l'écoulement total de sa production durant les premières années, avec — ensuite — possibilités d'exportation sur les marchés d'Extrême-Orient.

Sur les 20.500 actions souscrites par la Société financière française et coloniale 20.000 sont offertes aux propriétaires des 40.000 actions Chimie [SICEO], à raison de une action Salines pour deux actions Chimie et 503 sont offertes aux porteurs des 2.000 parts de fondateur Chimie à raison de une action pour quatre parts.

Société des salines de l'Indochine

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 juillet 1929)

La Société financière française et coloniale [SFFC] a constitué, le 10 avril 1929, sous le nom de « Société des salines de l'Indochine », une société anonyme au capital de 1.000.000 \$ en 50.000 actions de 20 \$ l'une ; pas de parts de fondateur.

Le siège social est à Saïgon ; l'exploitation principale de cette affaire se trouve dans la baie de Cana, située au Sud de l'Annam, qui présente des conditions très favorables à l'installation de marais salants.

En même temps, la Société financière française et coloniale a conclu avec la Régie indochinoise un contrat de vente lui assurant pendant les premières années l'écoulement de la totalité de sa production et lui permettait ensuite d'exporter une partie de son sel sur les intéressants marchés d'Extrême-Orient.

La Société financière française et coloniale a décidé d'accorder aux actionnaires et porteurs de parts de la Sté industrielle de chimie d'Extrême-Orient [SICEO], une participation directe et personnelle dans la Société des salines de l'Indochine, en leur

offrant, sur les actions qu'elle a souscrites, la cession au pair de 20.500 actions de 20 piastres chacune de la Sté des Salines de l'Indochine.

On peut espérer que les actionnaires de la S I. C. E. O. trouveront là une compensation partielle appréciable à la ruine de leurs espérances à Haïphong. L'affaire des salines de Cana, en effet, se présente fort bien et l'on lira, à ce sujet, avec intérêt une note technique que nous publierons prochainement.

CHRONIQUE FINANCIÈRE
Le sel en Indochine et la
Sté des salines indochinoises
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 21 juillet 1929)

Quelques gisements de sel gemme, exploités d'ailleurs d'une façon rudimentaire, existent en Indochine, dans diverses provinces du Laos, mais leur production ne dépasse guère annuellement une centaine de tonnes. L'exploitation des rizières détermine également, dans certaines régions, des efflorescences salines qui sont généralement recueillies. Toutefois, c'est des marais salants échelonnés le long du littoral que provient la portion de beaucoup la plus importante de la production indochinoise.

Le Tonkin possède plusieurs centres saliniers dont le plus productif, le groupe de Vanly, fournit chaque année une trentaine de milliers de tonnes.

En Annam, on rencontre aussi des salines, parmi lesquelles se placent au premier rang celles de Baria, susceptibles de produire plus de 45.000 tonnes.

L'industrie du sel est également intéressante sur les rôles de la Cochinchine, dont la production, pendant les bonnes années, peut arriver aux environs de 100.000 t. Les salines de Bac-Lieu donnent, à elles seules, une quarantaine de milliers de tonnes annuellement.

Dans les années de production et de consommation normales, les quantités de sel obtenues dans les divers centres indochinois peuvent être suffisantes pour assurer la satisfaction des besoins du marché intérieur, et alimenter en outre un certain commerce d'exportation. Malheureusement, la production se trouve parfois sensiblement réduite par suite de conditions atmosphériques défavorables, sans compter l'irrégularité de travail des sauniers indigènes. C'est ainsi que des environs de 200.000 t., moyenne annuelle de la période 1892-1899, elle a pu descendre quelquefois, comme en 1904, à moins de 85.000 t. Un tel chiffre est loin de suffire aux besoins de la consommation de bouche et des industriels nombreux qui utilisent le sel pour la préparation de leurs produits. Et l'on conçoit combien désastreuse peut être une pareille disette, notamment dans les années de pêche abondante, pour l'industrie des salaisons, par exemple, si active dans l'Union Indochinoise.

Il va sans dire que les fluctuations de la production du sel ont leur répercussion sur l'exportation de cet article. Les ventes, à l'étranger, de sel indochinois, qui atteignaient 42.000 t. en 1897, sont descendues à 8.000 t. en 1905 et à un chiffre plus faible encore en 1906 et 1907 ! En valeur, et pour nous borner aux dernières années, le montant des exportations indochinoises de sel marin est tombé de 5.700.000 fr. en 1923 à 510.000 fr. en 1924, pour se relever de 834.000 fr. en 1925, à 4.007.000 fr. en 1926, et atteindre 5.540.000 fr. en 1927.

En 1927, les exportations indochinoises de sel qui ont été de 27.700 t., comparativement à 20.456 t. en 1926, se sont ainsi réparties : 25.420 t. d'une valeur de 5.084.000 fr., sur Hongkong et 2.280 t. valant 456.000 fr. sur Singapour.

Il n'est pas douteux qu'un excédent exportable plus important, que pourrait permettre un accroissement de la production, trouverait un placement facile dans les pays extrême-orientaux, et peut-être même en Australie. En particulier le Japon, dont la

production saline dépasse légèrement 600.000 t., doit importer chaque année pour plusieurs millions de yens de sel. Sur un total de 7.324.000 yens en 1922, les possessions françaises participaient pour un montant de 585.000 yens ; elles ne figurent plus dans les statistiques japonaises des années suivantes. Et pourtant, en dehors du Kouang-Toung, qui demeure pour le sel son plus important fournisseur, le Japon effectue des achats de ce produit en Afrique et même jusqu'en Espagne !

Augmenter la production saline indochinoise de façon à assurer largement et sans défaillance les besoins de la consommation intérieure, et à alimenter un commerce d'exportation susceptible de devenir une source appréciable de revenus, telle paraît donc être la tâche dont il convient présentement de poursuivre la réalisation. Il en est une autre qui doit être accomplie parallèlement : c'est l'amélioration du produit. À l'heure actuelle, la qualité des sels indochinois est très irrégulière : leur composition chimique et leurs propriétés physiques varient d'une saline à une autre et, dans une même saline, d'un bassin à un autre, et d'une récolte à l'autre, la teneur en chlorure de sodium oscillant généralement entre 70 et 88 %. Ces différences parfois sensibles, dans la qualité du produit, présentent, dans certains cas, de graves inconvénients, et suscitent de nombreuses réclamations de la part des consommateurs. Aussi l'Administration s'efforce-t-elle, tant pour rendre plus difficile les fraudes fiscales que pour régulariser la production, en qualité et en quantité, d'encourager la substitution progressive d'exploitations industrielles, utilisant un outillage et des méthodes modernes d'extraction, aux aménagements sommaires et aux procédés souvent primitifs des exploitations indigènes.

La consommation intérieure ne cesse d'ailleurs de croître en raison notamment du développement de l'industrie locale de la pêche et des diverses autres industries, dont quelques-unes exigent un sel de qualité constante.

Pour répondre à l'insuffisance actuelle, en quantité et en qualité, du produit indochinois, il s'est constitué récemment une entreprise importante, la Société des salines de l'Indochine qui a créé ses exploitations en Annam, au sud du cap Padaran, en pleine région salinière, entre Phan-Rang et Phan-Thiêt. L'exploitation principale de cette nouvelle entreprise se trouve dans la baie de Cana, qui présente des conditions particulièrement favorables à l'installation des marais salants. La concession octroyée à la société, d'une superficie d'environ 400 hectares, sera entièrement aménagée à la fin de l'année en cours, les installations de matériel ayant été activement poussées depuis plusieurs mois déjà, la centrale électrique, deux stations de pompage, ainsi que tous les travaux de protection et d'accès sont terminés. Les bassins et les tables salantes ont été aménagés avec le plus grand soin. On escompte que la première récolte pourra être effectuée à la fin de cette année.

Pour s'assurer les débouchés indispensables, la société a conclu avec la Régie indochinoise des accords en vertu desquels elle doit lui livrer toute sa production pendant les premières années ; elle pourra, par la suite, au-delà d'un tonnage fixé, exporter une partie du sel produit vers les marchés rémunérateurs de l'Extrême-Orient. L'évacuation de la production sera grandement facilitée par la proximité de la grande route coloniale reliant Saïgon à Hanoï par Huê. D'autre part, le Transindochinois permettra, après achèvement, dans un avenir probablement prochain, de transporter par voie ferrée, le sel jusqu'au Yunnan. Enfin, la société dispose d'un mouillage abrité, accessible aux jonques et chalands sur lesquels le produit pourra être chargé sans difficultés jusqu'aux centres de consommation.

La production de la nouvelle entreprise envisagée par le programme actuel s'élève à 60.000 ou 70.000 tonnes, ces chiffres ne devant être toutefois atteints que par étapes successives (car les salines de Cana ne commenceront à produire à plein rendement que dans trois ou quatre ans).

Cette tentative d'accroître la production saline indochinoise est assurément des plus intéressantes, et nous avons tenu à la signaler en raison des heureux effets qu'elle est

susceptible d'avoir sur l'avenir économique et financier de la colonie. Sérieusement étudiée, elle paraît devoir, en outre, donner à ses initiateurs de substantielles satisfactions.

(d'après EDMOND BOUCHERY).

Dans l'*Économiste européen*.

PROTECTORAT DE L'ANNAM

Conseil des intérêts français, économiques et financiers de l'Annam

Année 1930

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 19 avril 1930)

Liste des électeurs de la section de Phanrang

5 Barbarin Jacques Directeur de la Sté des Salines Cana

9 Didier Achille Employé à la Sté des Salines Cana

18 Guyou André Pierre Employé à la Société Salines Cana

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1930)

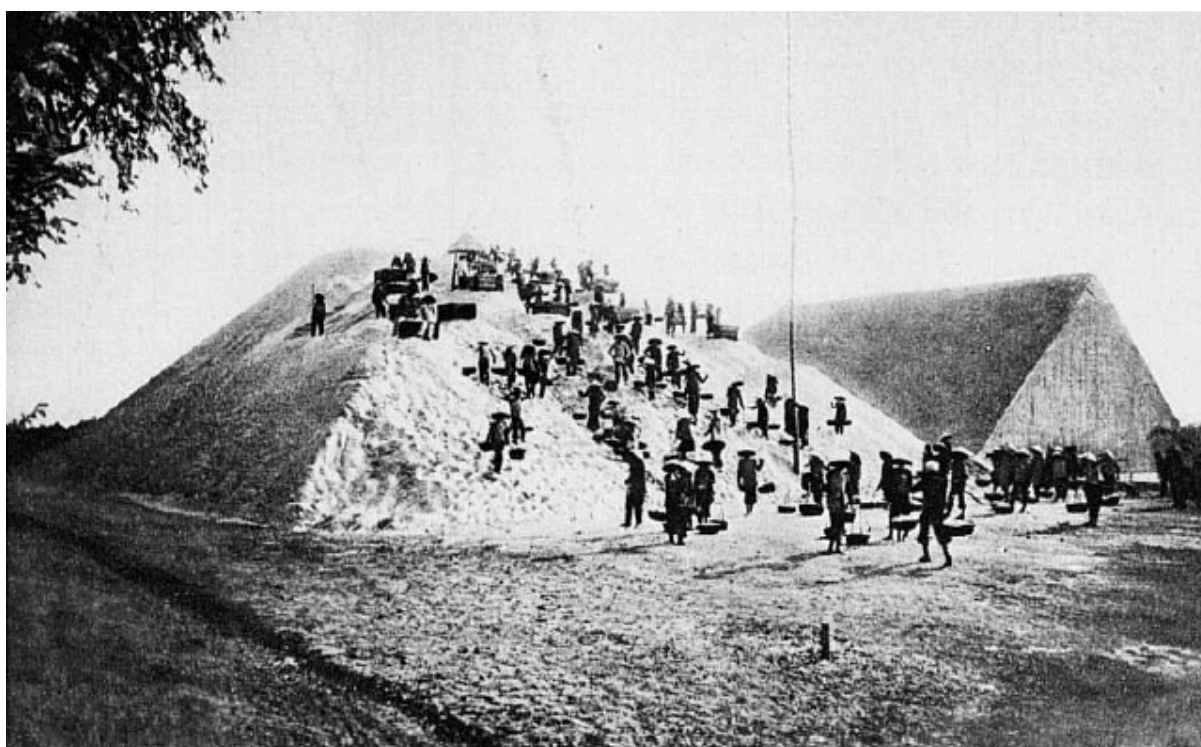
Sont repartis en France :

Guyou, des Salines de Cana.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 novembre 1930)

Dans la « Presse indochinoise » du 13 septembre, M. Neumann demande pourquoi la Régie du sel achète 4 piastres 50 le sel des salines de Cana, alors qu'elle ne le paie que 3 piastres en moyenne aux autres producteurs d'Annam. Il demande aussi pourquoi la Régie donne licence à cette société d'exporter 50.000 tonnes de sel par an.



Salines en Cochinchine
(Henri Gourdon, *L'Indochine*, Paris, Larousse, 1931, p. 185)

S. M. Bao-Dai chez les Moïs
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1931)

.....
Le 19 février, le cortège se rend à Phanrang où il est reçu par M. Letremble et S. E. Lê thanh Dam. Le service d'ordre est débordé par une foule enthousiaste. Visite de l'hôpital, des écoles ; à la résidence, se tient une délégation de Moïs et des Chams en robe blanche, dont quelques-uns à cheval. Après le déjeuner, M. Bernard ¹, spécialement venu de Saïgon, fait les honneurs des salines de Cana.

.....
Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Annam
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 27 avril 1931)

Liste des- électeurs de la Section de Phanrang
6 Didier, Achille Employé à la Sté des Salines Cana
17 Ledoux, Georges Henri Gustave Ingénieur Sté des salines Cana

¹ Paul Bernard (1892-1960) : polytechnicien, inspecteur (1925), directeur général (1931), administrateur délégué (1935), puis vice-président de la SFFC, président des Transports aériens intercontinentaux (1946). Voir [encadré](#).

ANNAM
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1^{er} janvier 1933)

La Cour criminelle de Saïgon a condamné à 2 ans de prison le magasinier de la société des Salines de Cana qui volait la nuit du sel à sa société.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE
Assemblée ordinaire du 4 octobre 1934
(Suite et fin)
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 1^{er} mars 1934)

[...] La Société des salines de l'Indochine, qui avait subi au mois de mai 1932 un typhon d'une rare violence, a réussi à remettre en état ses différents aménagements avant la fin du dernier exercice. Ce résultat, qui représente un effort exceptionnel, a permis de commencer cette année les récoltes à une cadence normale et il est vraisemblable que le tonnage total 1933 marquera un progrès sensible sur les années précédentes. La société n'a pu encore obtenir de pouvoirs publics les indemnités qui sont de règle en cas de calamité aussi grave que le typhon de mai 1932 dont elle a particulièrement souffert. Un projet de loi a été déposé à cet égard sur le bureau de la Chambre et nous avons bon espoir qu'une décision favorable interviendra au cours de la prochaine session parlementaire. [...]

COUR D'ANNAM
Distinctions honorifiques
Promotion du 14 juillet
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 juillet 1935)

Ordre du Dragon de l'Annam
Officier
Didier, directeur de la Société des Salines à Cana

Société financière française et coloniale
Assemblée générale ordinaire du 18 septembre 1935
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 octobre 1935).

[...] Société des salines de l'Indochine. — Les progrès constatés dans la situation de la société sont dus à l'amélioration progressive des bassins ou tables salantes et aux dispositions prises pour les protéger contre les inondations. Les prix de revient qui ont été abaissés dans une mesure importante sont sensiblement équivalents à ceux des meilleures exploitations de la mer Rouge.

Les bénéfices ont été affectés intégralement à consolider la situation de trésorerie de la société et à des immobilisations nouvelles : construction d'un wharf de 180 mètres de long destiné à faciliter l'exportation du sel et création d'une flottille de chalands et remorqueur.

Les avances que la Société financière française et coloniale avait dû consentir à la société pour réparer les dégâts du typhon de 1932, lesquelles avaient atteint

1.270.000 francs, ont été intégralement remboursées au début de 1935 sans que la Société des salines ait été indemnisée en quelque manière pour ce sinistre. [...]



Vue générale de la lagune dans la baie de Cana.

SOCIÉTÉ DES SALINES DE L'INDOCHINE

(*Monde colonial illustré*, décembre 1935, p. 171 a)

AVANT la création par la Société des Salines de l'Indochine d'une vaste exploitation salicole dans la baie de Cana, notre grande possession d'Asie n'était alimentée en sel que par les exploitations indigènes de très faible étendue unitaire, réparties un peu au hasard sur la côte annamitique, d'une surveillance efficace difficile et dont la production variait d'une année à l'autre dans des proportions considérables.

Cette situation ne fut pas sans inquiéter gravement à certaines époques l'Administration des Contributions indirectes : il faut, en effet, rappeler qu'en Indochine, le commerce du sel n'est pas libre, qu'une régie y a été instituée et que l'Administration donnant les autorisations d'exploiter des salines, surveillant les exploitations, en achète toute la production pour la répartir à la consommation.

En 1924 et 1925, par suite de circonstances assez difficiles à établir, les sauniers indigènes furent loin de fournir aux magasins de la régie les quantités de sel nécessaires au pays. L'Administration dut recourir à des importations massives, la question du sel fut à l'ordre du jour et le directeur général des Douanes et Régies se montra particulièrement favorable à un groupe financier qui proposa à cette époque l'étude et la création éventuelle d'une vaste saline en un point des côtes indochinoises.

Des travaux de prospection furent immédiatement entrepris et le choix fut arrêté sur la baie de Cana en Annam, abritée des vents du Nord et du Nord-Est par le cap et le massif de Padaran, et présentant par ailleurs, tant au point de vue de la régularité des vents que des précipitations atmosphériques, les conditions les meilleures qu'il se puisse rencontrer sur toute la côte d'Annam.

La baie de Cana se présentait alors sous la forme d'une vaste dépression abritée par des montagnes, couverte de palétuviers et abritant un village indigène vivant de pêche et de l'exploitation de madrépores, nombreux sur cette côte, et permettant la fabrication de la chaux.

Les travaux furent menés avec rapidité, malgré les difficultés considérables rencontrées.

D'ailleurs, la mise en eau s'effectua au fur et à mesure de l'établissement de la saline de telle sorte que celle-ci commença à produire avant d'être terminée.



Arrachage des palétuviers dans la baie.

Les travaux étaient achevés, à l'exception de quelques réglages et des aménagements du port, et la saline produisait normalement lorsque le typhon qui s'abattit le 5 mai 1932 sur la côte d'Annam vint détruire pour partie l'exploitation. Tous les bâtiments furent jetés à terre, le matériel qu'ils abritaient fut, dans la plupart des cas, mis hors de service.

L'énorme quantité d'eau qui dévalait des montagnes encerclant la baie et un raz-de-marée simultanés démolirent digues et diguettes, arrachèrent les vannes et dénivellèrent pour partie les bassins.

La société des Salines de l'Indochine, dont le capital entier avait été absorbé par l'établissement de ses exploitations, n'hésita cependant pas, dès le lendemain même du cataclysme, à relever les ruines, à reconstruire sa saline en tenant compte toutefois de l'expérience si durement acquise et en protégeant par des travaux appropriés ses bassins, ses bâtiments, son matériel.

Lorsque de pareils cataclysmes s'abattent sur un point quelconque de la Métropole, les Services publics se mettent immédiatement à la disposition des sinistrés et le Parlement n'est pas long à voter des crédits pour indemniser ceux-ci. À la colonie, des promesses solennelles furent faites aux sinistrés, mais, jusqu'à présent, la Société des Salines de l'Indochine, si durement éprouvée, n'a reçu du Gouvernement général aucun secours. Elle a donc supporté toute seule l'effort de reconstruction.

À l'heure actuelle, la saline de Cana se présente sous la forme d'une exploitation homogène d'une superficie totale de 400 hectares, parfaitement protégée contre l'eau de ruissellement des massifs voisins, quelle que puisse être l'importance des précipitations atmosphériques. La disposition de ses bassins a été fort judicieusement

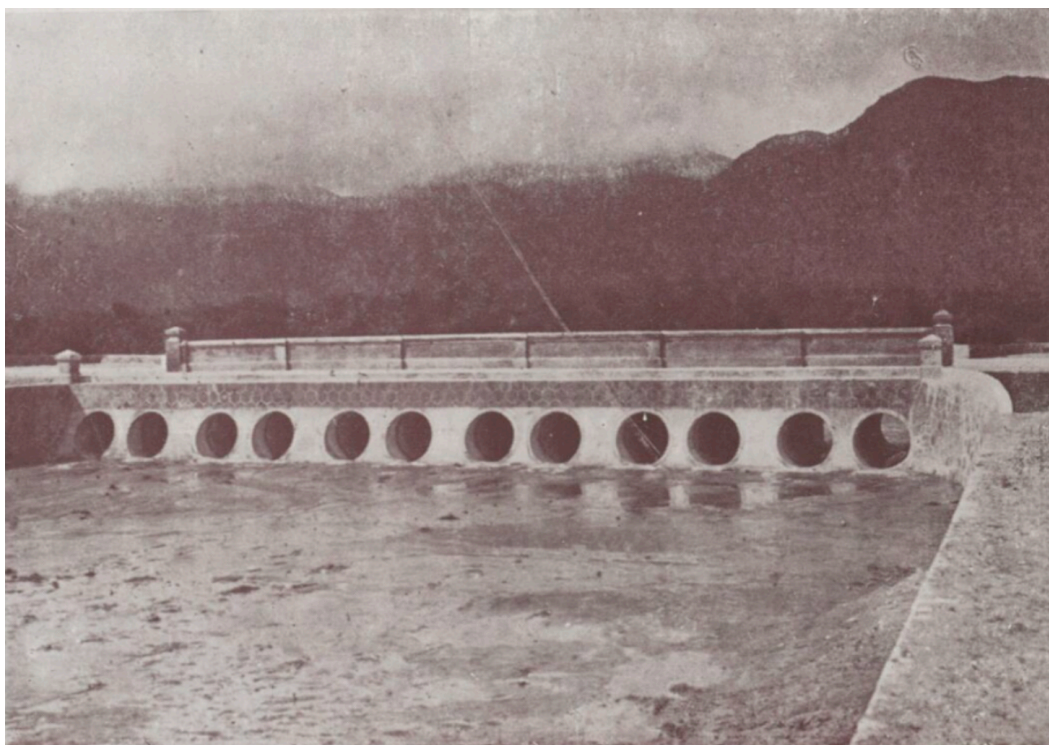
étudiée, ses méthodes de récolte appropriées au climat local. C'est ainsi qu'alors que, dans les salines de certaines régions tropicales, Djibouti, Aden, Madagascar, les sauniers attendent le dépôt total du sel sur les tables pour effectuer la récolte, à Cana les pluies fréquentes obligent au contraire à des ramassages beaucoup plus rapprochés, à une plus grande division des surfaces de cristallisation et à l'emploi de méthodes de défense inusitées autre part.

La saline de Cana a produit ces dernières années les quantités suivantes de sel (tonnes) :

1932 (année du typhon)	29.000
1933 (année de remise en état de l'exploitation)	27.500
1934	40.000
1935	47.000



Gerbage du sel



Travaux d'art sur la saline.

Par ailleurs, la baie de Cana constitue, pendant toute la période de mousson nord-est, un port naturel où les cargos sont parfaitement abrités, ce qui permet en conséquence le chargement du sel par chalands ou mahonnes.

La Société des Salines de l'Indochine vient de construire, pour faciliter le chargement du sel, une vaste estacade sur laquelle ses tracteurs et ses wagonnets peuvent circuler, permettant ainsi le chargement direct de la flottille d'acconage et la mise à bord du sel à une cadence quotidienne qui pourra atteindre 1.000 tonnes.

Enfin, pour compléter son outillage, la société a construit les chalands dont elle peut avoir besoin et vient de se munir d'un remorqueur, s'assurant ainsi, sans le secours d'une flottille étrangère, ses possibilités de chargement et d'exportation.

CONSEIL FRANÇAIS DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ANNAM
Année 1936
Liste des électeurs (1.201)
(*Bulletin administratif de l'Annam* 15 février 1936)

13° — Circonscription électorale de Nhatrang-Phanrang
Section de Phanrang

1 Aventurier Joseph Jacques Dessinateur Mécanicien Cana
8 Didier Achille Directeur des Salines* Tourcham
28 Thaille Joseph Employé de la Société des salines Cana

Salines de l'Indochine
(*La Journée industrielle*, 29 octobre 1936)

L'assemblée ordinaire tenue le 27 toire à Saigon a approuvé les comptes de l'exercice 1935, présentant, après 28.741 piastres employées à un amortissement industriel, un bénéfice net de 83.991 piastres.

Ce solde créditeur a été employé à l'amortissement du solde débiteur antérieur et, à concurrence de 72.819 piastres, à celui des frais de premier établissement. Un reliquat de 1.361 piastres a été reporté à nouveau.

Salines de l'Indochine
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 21 novembre 1936)

Au cours de l'année 1935, la société a extrait 47.000 tonnes de sel contre 40.000 tonnes en 1934 et 27.500 en 1933.

Les comptes présentés à l'assemblée générale convoquée à Saïgon pour le 27 octobre font apparaître, après un amortissement industriel de 28.741 piastres, un bénéfice net de 83.991 piastres.

Le conseil a proposé d'utiliser ce profit à l'amortissement du solde débiteur du compte de profits et pertes des années précédentes, à concurrence de 72.819 piastres des frais de premier établissement.

Société financière française et coloniale
Assemblée ordinaire du 29 septembre 1937
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 30 octobre 1937)

[...] Société des salines de l'Indochine. — La récolte de sel de l'exercice 1936 s'est élevée à 43.375 tonnes contre 47.019 tonnes en 1935.

Les bénéfices avant amortissement ressortent à 1.189.951 fr. 30 contre 1.127.322 fr. 10 en 1935 et les bénéfices nets à 825.925 fr. 76 contre 939.912 fr. 40 en 1935.

Aucune répartition n'a cependant été décidée, la Société se trouvant dans la nécessité de consolider sa trésorerie. En effet, depuis le début de l'année 1937, sa production n'est plus achetée par la régie indochinoise et elle doit financer elle-même

l'exportation de son sel sur les marchés extérieurs. L'écoulement de sa production n'en est pas moins assuré dans des conditions satisfaisantes et rémunératrices. [...]

Salines de l'Indochine
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 6 novembre 1937)

Les comptes de l'exercice 1936 se soldent par un bénéfice net de 80 000 piastres environ contre 83.691 piastres précédemment. Ce bénéfice sera affecté aux amortissements.

Liste définitive des électeurs de la chambre consultative mixte de commerce et d'agriculture de Tourane
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 18 novembre 1937)

Noms et prénoms Profession Domicile
1^{re} partie : électeurs commerçants et industriels
61 Didier Achille Directeur de Salines Cana (Ninh-thuàn)
177 Thaille Joseph Employé à la Société des Salines de Cana (Ninhthuan)

Pierre GUILLAUMAT,
L'Industrie minérale de l'Indochine en 1937
(*Bulletin économique de l'Indochine*, fasc. 6, 1938, pp. 1245-1338)
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 11 mars 1939)

B. — Sel

Production indochinoise de sel en 1937
(milliers de tonnes)

Exploitations indigènes du Tonkin	26,6
Exploitations indigènes de l'Annam	79,2
Exploitations indigènes de la Cochinchine	45,8
Sous-total	160,6
Société des salines de l'Indochine (Exploitation de Cana)	33
Total	193,6

La production du sel en Indochine est contrôlée par l'Administration des Douanes et Régies.

La Société des salines de l'Indochine ne produit pas de sel pour le marché intérieur mais seulement pour l'exportation.

En 1937, l'exportation de sel s'est élevée à 93.280 tonnes environ.

Société des salines de l'Indochine
Assemblée générale ordinaire du 17 janvier 1938
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 5 février 1938)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 31 des statuts, afin de vous présenter notre rapport et de soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 1936, ainsi que les diverses résolutions figurant à l'ordre du jour.

Au cours de l'année 1936, la récolte de sel s'est élevée à 43.375 tonnes contre 47.019 tonnes en 1935 et 40.122 tonnes en 1934. Elle se répartit comme suit :

	tonnes
Février	4.966
Mars	7.865
Avril	13.080
Mai	6.500
Juillet	6.670
Septembre	4.300

Comme vous le voyez, la campagne a démarré assez tardivement en raison des pluies de janvier, mais nous avons eu la chance de pouvoir la prolonger jusqu'en septembre.

En fait, vous pouvez désormais compter que la production de votre saline, sauf incidents atmosphériques exceptionnels, se situera entre 40.000 et 50.000 t. Les travaux de défense qui ont été complétés au cours de l'exercice augmentent sensiblement notre sécurité. Ils ont déjà fait leurs preuves et nous ont évité à plusieurs reprises des inondations de l'exploitation par les eaux de ruissellement.

Tout le sel produit au cours de l'exercice a été livré à la régie, conformément au contrat qui nous lie à elle. Nous vous avons indiqué l'année dernière qu'en raison même des dispositions de ce contrat, nous serions probablement amenés, dès le début de 1937, à exporter une part au moins de notre production sur les marchés extérieurs, le solde continuant à être livré sur l'Indochine. Mais la régie ayant marqué le désir très net d'utiliser au plein toutes les clauses de notre contrat qui lui permettent de s'abstenir d'acheter du sel à Cana, nous nous sommes trouvés rejetés d'un coup et presque sans transition sur les marchés d'exportations. Fort heureusement, notre exploitation a été — vous le savez — très solidement équipée au cours des exercices précédents en matériel et installations d'embarquement par mer. C'est ainsi que les tonnages manipulés par nous jusqu'à avril 1937 dépassent 150.000 tonnes. Le sel dont il s'agit, vendu par la régie à des tiers, n'en a pas moins fait connaître la production de Cana, notamment sur le marché du Japon

La rapidité inattendue de l'orientation qui nous a été imposée, et qui aurait pu nous placer dans une position fort critique, n'aura pas, au moins momentanément, les conséquences regrettables que nous aurions pu craindre. En nous appliquant au contraire au problème ardu de l'exploitation qui nécessite avant tout une production rigoureusement impeccable et une haute teneur en chlorure de sodium, nous avons le sentiment que nous arriverons à défendre correctement vos intérêts, tout en apportant à la balance commerciale de l'Indochine une contribution nouvelle.

Mais il va de soi que nous devons être mis en mesure de nous appliquer à ce problème et au besoin à son élargissement avec toute la continuité indispensable et que, par ailleurs, nos efforts sur l'extérieur ne doivent pas nous rejeter définitivement hors du marché indochinois, alors qu'il est de notre rôle et à notre portée de l'affranchir progressivement des importations de sel de luxe, en complétant éventuellement l'équipement de notre saline par une installation de broyage et de raffinage.

Le compte de profits et pertes qui vous est soumis fait apparaître un bénéfice net de 82.592 \$ 57

après des amortissements industriels de 36 402,56.

Nous vous rappelons, par ailleurs, que le report à nouveau au 1^{er} janvier 1936 s'élève à 1.361,78

La solde disponible se trouve donc porté à 83.954,35

Nous vous proposons de l'utiliser en totalité à l'amortissement part des frais à amortir qui figuraient à votre bilan pour 106.597,37 et qui se trouveraient ramenés à 22.643,02

Nous vous donnerons oralement des explications sur les contrats et arrangements qui ont pu être passés au cours de l'exercice entre la société et des établissements dans lesquels certains de vos administrateurs possèdent des intérêts directs ou indirects et qui n'ont porté que sur des opérations courantes.

Vous aurez, conformément à l'article 20 des statuts, à désigner un administrateur en remplacement de M. Paul Bernard, administrateur sortant. M. Paul Bernard se représente à vos suffrages. [...]

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme messieurs Louis Mignot et Jean Darrieux commissaires chargés de faire un rapport à la prochaine assemblée générale ordinaire sur la situation de la société, sur le bilan et sur les comptes présentés par le conseil d'administration pour l'exercice 1937, avec faculté pour chacun des deux commissaires d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue ou pour une cause quelconque.

Elle fixe à 100 p. l'indemnité qui sera allouée à celui des deux commissaires qui établira le rapport.

Cette résolution, après épreuve et contre-épreuve, est adoptée à l'unanimité. [...]

CONSEIL FRANÇAIS DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ANNAM

Année 1938

Liste des électeurs

(*Bulletin administratif de l'Annam* 15 février 1938)

13° — Circonscription électorale de Nhatrang-Phanrang

Section de Phanrang

2 Aventurier Joseph Jacques Mécanicien Salines Cana

10 Didier Achille Directeur des Salines Cana

30 Thaille Joseph Employé de la Société des salines Cana

Société financière française et coloniale

Assemblée ordinaire du 27 septembre 1938

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 octobre 1938)

[...] Société des salines de l'Indochine. — Les bénéfices nets de l'exercice 1937 s'élèvent à 532.015 francs, après 371.261 francs d'amortissements, contre 825.925 francs en 1936, après 362.025 francs d'amortissements.

Ces chiffres, qui traduisent les résultats comptables de la Société pendant l'exercice, n'en reflètent pas l'activité industrielle et commerciale. En effet, la production a pu être vendue à des conditions sensiblement plus avantageuses que celles des années précédentes, mais une part des livraisons ayant été reportée sur 1938, les opérations correspondantes ne sont pas incluses dans l'exercice sous revue.

La production a atteint 38.970 tonnes contre 43.375 tonnes en 1936.

La régie indochinoise du sel s'est crue autorisée à faire jouer une clause de son contrat avec la société qui, suivant son interprétation, lui permettait de se dégager de l'obligation de lui acheter son sel. Les Salines de l'Indochine ont dû se retourner vers les marchés d'exportation.

Les contacts qu'elles avaient eu soin de maintenir avec d'autres entreprises salicoles et la qualité du sel qu'elles produisent, leur ont permis de s'adapter immédiatement à cette nouvelle situation. *Toute la récolte de 1937 a été vendue à des conditions satisfaisantes au Japon, qui en a effectivement pris livraison et qui en a réglé le montant dans les premiers mois de cette année.*

La récolte de 1938 est également vendue au Japon. Toutefois, les acheteurs ont demandé que les livraisons prévues pour la fin de l'année fussent reportées au début de 1939. [...]

ABSORPTION PAR LES SALINES DE DJIBOUTI SFAX ET MADAGASCAR

SALINES DE DJIBOUTI SFAX ET MADAGASCAR (*Les Annales coloniales*, 14 février 1939)

L'assemblée extraordinaire du 30 janvier a approuvé provisoirement l'apport fait par la Société des salines de l'Indochine de tout son actif moyennant attribution de 30.000 actions de 100 francs entièrement libérées, à créer par la Société des salines de Djibouti, de Sfax et de Madagascar. En conséquence, l'assemblée a décidé la création de 30.000 actions de 100 francs, jouissance du 1^{er} janvier 1938, attribuées à la société absorbée et réparties entre les actionnaires de la Société des salines de l'Indochine à raison de trois actions de 100 francs pour cinq actions de 20 piastres de cette dernière société.

Première et deuxième publication
(*Les Archives commerciales de la France*, 9 juin 1939)

PARIS. — Fusion. — Société des Salines de Djibouti, de Sfax et de Madagascar, 69, boulevard Haussmann, absorbe la Société des Salines de l'Indochine, 32, boulevard de la Somme, à Saïgon. — Capital porté de 32 à 35 millions de francs. — *Petites Affiches*.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE
PROTECTORAT DE L'ANNAM
Conseil français des intérêts économiques et financiers de l'Annam

Année 1940
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 3 avril 1940)

13° — Circonscription électorale de Nhatrang-Phanrang
Section de Phanrang

2 Avanturier Joseph Jacques Mécanicien Cana
13 Didier Achille Directeur Société Salines Cana

LISTES DES ÉLECTEURS
Protectorat de l'Annam
CHAMBRE MIXTE DE COMMERCE ET D'AGRICULTURE DE TOURANE
Liste des électeurs Français pour l'année 1941
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 16 février 1942)

N° Noms et prénoms Domicile

1^{re} partie : électeurs commerçants et industriels
6 Avanturier Joseph Employé d'industrie Cana (Phanh-Rang)
60 Didier Achille Directeur Soc. des salines Cana

SOCIÉTÉ DES SALINES DE DJIBOUTI, DE SFAX ET DE MADAGASCAR
Société anonyme française constituée en 1911
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1)

Exercices	Prod. sel en Indochine
	milliers de t.
1938	40,4
1939	44,2
1940	23,5
1941	56

LISTES DES ELECTEURS
Protectorat de l'Annam
CHAMBRE MIXTE DE COMMERCE ET D'AGRICULTURE DE TOURANE
Liste des électeurs Français pour l'année 1943
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1^{er} mars 1943)

N° Noms et prénoms Domicile

1^{re} partie : électeurs commerçants et industriels
7 Avanturier Joseph Empl. d'industrie Cana Ninh-thuân
66 Didier Achille Dir. Sté Salines Cana Ninh-thuân

GROUPEMENTS PROFESSIONNELS COLONIAUX

III. — AU TITRE DES SECTIONS ET SOUS-SECTIONS COLONIALES
INDOCHINE

(*Journal officiel de la République française*, 5 avril 1943, p. 982)

Sous-section « Salines ».

Président : M. [Jean] Daloz.

Commission provinciale de conciliation de Tourane
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1^{er} février 1944)

PROVINCE DE NINH-THUAN

Employés européens ou assimilés

Avanturier Joseph, mécanicien à la Soc. des salines de Cana, membre suppléant

LÉGION D'HONNEUR

Ministère de la France d'outre-mer

(*Journal officiel de la République française*, 11 juillet 1951)

Didier (Achille), ingénieur des Arts et Métiers, ingénieur-conseil des Salins du Midi et des salines de Djibouti ; 37 ans de pratique professionnelle dont 4 ans de majoration pour mobilisation [Ancien ingénieur des Salines de l'Indochine à Cana].
